



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (JY. Gonod a donné pouvoir à C. Favre, F. Mendes a donné pouvoir à N. Chanut, O. Verne a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Bornarel R. (arrivé à 20h30), Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Dumas G., Favre C., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Mendes F. (a donné pouvoir à Chanut N.), Verne O. (a donné pouvoir à Delalande A. et M. Gonod JY. (a donné pouvoir à Favre C.)

Secrétaire de séance : Denis Vaissaud

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de l'Union Musicale de Feillens

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Union Musicale en vue d'obtenir une aide dans le cadre de son 125^{ème} anniversaire qui sera fêté en 2023. A cette occasion, l'association souhaite organiser un festival de musique qui se tiendra les 23 et 24 juin, ouvert gratuitement à tous. Elle sollicite une aide de la commune à hauteur de 800 €.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 800 € au bénéfice de l'Union Musicale pour l'organisation de son 125^{ème} anniversaire.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,